

# Le MR lance la réflexion sur l'anonymat des djihadistes dans les médias

■ G.-L. Bouchez propose la mise sur pied d'un groupe de travail. L'AJP est dubitative.

**A** la suite des attentats de Nice et de Saint-Etienne-du-Rouvray, plusieurs médias français, comme la chaîne d'info BFM-TV ou les quotidiens "Le Monde" et "La Croix", ont décidé de ne plus publier de photos des auteurs d'attentats voire de ne plus citer leur nom, afin d'éviter d'éventuels effets de glorification posthume.

## Cause nationale

S'inspirant de leur exemple, Georges-Louis Bouchez, délégué général à l'animation politique et à la prospective au MR, aimerait constituer un groupe de travail réunissant notamment des acteurs du monde judiciaire, des sociologues, des psychologues et des représentants de la presse afin de réfléchir ensemble à la pertinence de la mise en œuvre d'une charte qui irait dans le même sens.

*"J'aimerais qu'il s'agisse d'une cause nationale, d'une décision adoptée de façon large et consensuelle. Je préfère de loin cette méthode à l'adoption d'une mesure contraignante, qui équivaldrait à dire que la presse ne fait pas son travail, ce qui n'est évidemment pas le cas."*

M. Bouchez est prudent : "Avant d'al-

*ler plus loin, il faudra étudier la faisabilité d'un tel dispositif",* dit-il, conscient que les médias belges ne sont pas seuls au monde et qu'il serait vain qu'ils adoptent une attitude de réserve si celle-ci n'était pas respectée par leurs confrères étrangers.

Mais il estime que le jeu en vaut la chandelle : *"La succession d'actes terroristes commis, de façon assez peu élaborée, par des personnes souvent isolées et relevant de la petite délinquance, montre bien l'existence d'un effet d'entraînement. Des esprits faibles voyant qu'un individu assez proche d'eux dans sa façon de vivre connaît une notoriété soudaine, même à titre posthume, et se voit transformé en héros dans certains milieux, sont tentés de passer à l'acte. Ils ne le feraient peut-être pas si les médias ne donnaient pas de publicité à ceux qui les inspirent. De même, cela affecterait Daech, dont on voit bien que, depuis qu'il perd du terrain en Syrie ou en Irak, promotionne les attentats, même peu élaborés, en Europe et tire profit de leur retentissement, notamment médiatique."*

M. Bouchez aimerait que la discussion ait lieu assez vite de façon à présenter ses résultats aux partis politiques vers la mi-septembre. *"Cela permettrait en outre d'éviter que l'un ou l'autre parlementaire ne dépose un texte 'excessif' d'ici-là."*

## Conseil de déontologie

Du côté de l'Association des journa-

listes professionnels, on accueille l'initiative de façon quelque peu dubitative. *"Nous n'avons été jamais été hostiles au débat",* nous ont déclaré Martine Simonis, secrétaire générale, et Jean-François Dumont, secrétaire général adjoint de l'association, *"mais attention à la fausse bonne idée. Faut-il rappeler à monsieur Bouchez que la Fédération Wallonie-Bruxelles a créé un organe, à savoir le Conseil de déontologie journalistique, où l'on discute de tels sujets. On comprendrait mal qu'un parti politique, même animé des meilleures intentions, se substitue à une instance, qui compte par ailleurs des représentants de la société civile aux côtés de journalistes, créée spécifiquement pour produire des réflexions et des recommandations sur des matières comme celles évoquées par M. Bouchez."*

Bref, les journalistes se disent ouverts à la discussion mais n'ont guère envie qu'on leur dicte la marche à suivre.

J.-C. M

***"J'aimerais qu'il s'agisse d'une cause nationale, d'une décision prise de façon consensuelle."***

**GEORGES-LOUIS BOUCHEZ**

Délégué général à l'animation politique et à la prospective au MR.

## Épinglé

### Dix comptes de djihadistes gelés

**Abrini et les autres.** “De Tijd” révélait vendredi que l’Etat belge avait gelé les avoirs financiers de dix individus soupçonnés d’activités terroristes. C’est notamment le cas pour Mohamed Abrini, “l’homme au chapeau”, qui a participé à l’attentat commis à l’aéroport de Bruxelles-National le 22 mars. Dans la liste figurent aussi des hommes qui se trouveraient pour l’instant en Syrie. Deux autres personnes avaient déjà fait l’objet d’une telle mesure il y a quelques semaines.

**Pas de transaction possible.** L’objectif est d’empêcher que ces personnes financent le terrorisme en vidant leur compte en banque ou en vendant leur maison ou leur voiture. Le gel signifie que l’on peut toujours habiter sa maison, rouler en voiture, dépenser de l’argent pour la vie quotidienne mais qu’on ne peut pas disposer de ses biens comme on l’entend, en les vendant par exemple.

**Depuis 2006.** Le gel dépend d’une décision administrative et non pas judiciaire. L’Ocam a proposé la liste que le Conseil des ministres a validée. Le gel – possible depuis un arrêté royal de 2006 mais jamais utilisé jusqu’ici – fait l’objet d’une évaluation tous les 6 mois et est susceptible de recours.